

« Les chrétiens ont des motifs particuliers de combattre la torture. »

Par

Cardinal André Vingt-Trois,

Président de la Conférence des Eglises de France.

Monseigneur Emmanuel,

Président de l'Assemblée des évêques orthodoxes en France.

Pasteur Claude Baty,

Président de la Fédération protestante de France.

*Extrait de la déclaration des co-présidents du Conseil d'Églises chrétiennes en France (CECEF)
à l'occasion de la sortie du premier rapport de l'ACAT-France sur la torture, en 2010.

«Acte de destruction du corps et de l'âme, la torture nie la personne humaine dans son essence même. Elle broie non seulement ceux qui la subissent, mais aussi leurs proches. Les intenses douleurs qui poursuivent les victimes, longtemps après l'arrêt des sévices, attestent de la profondeur des dévastations physiques et psychiques causées. Dégradante aussi pour celui qui l'inflige, la pratique de la torture constitue une transgression majeure sur le plan de l'éthique. Le droit international la frappe en outre d'un interdit auquel on ne saurait déroger. Les chrétiens, pour leur part, ont des motifs particuliers de combattre la torture. L'épreuve de la Passion du Christ, supplicié jusqu'à sa mort sur la croix, nourrit chez eux le rejet d'un pareil traitement infligé à un être humain. Dès lors qu'une personne est violée, avilie et traitée comme si elle ne portait pas la trace de son Créateur. Dieu lui-même est blessé. [...]

Lutter contre la torture et sauver des victimes, via des conventions internationales, des interventions auprès des gouvernements et des campagnes d'opinion, réclament compétence et opiniâtreté. C'est la tâche qu'accomplit l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture depuis trente-six ans. Grâce à son travail, ce sont chaque année plus de deux cents hommes, femmes et enfants, croyants ou non, coupables ou innocents, qui sont soustraits à la sauvagerie d'autres êtres humains. L'ACAT est la voix de victimes dont les cris risqueraient d'être définitivement étouffés.

Les fondatrices de l'association ont tenu dès l'origine à ce que tous les disciples de Jésus, quelle que soit leur confession, s'informent, agissent et prient ensemble pour venir au secours des victimes de la torture. A l'ACAT, c'est sur le mode œcuménique majeur qu'est mené ce combat contre les ténèbres de la barbarie. Dans cette confrontation quotidienne au mystère du mal et de la souffrance, ses membres, qui sauvent des personnes torturées ou menacées de mort, sont, avec le charisme qui leur est propre, des témoins de la Résurrection. [...]

Le Conseil d'Eglises chrétiennes en France continuera d'encourager les disciples du Christ à s'impliquer dans cet indispensable combat qui engage leur foi. »

Le Conseil d'Eglises chrétiennes en France (CECEF) fondé en décembre 1987 est un organe de concertation entre les Églises orthodoxes, protestantes, catholique et arménienne apostolique ; la Communion anglicane y dispose d'un observateur permanent.